



## Conseil municipal Séance du 23 mai 2023

### PROCÈS-VERBAL

Le 23 mai deux mille vingt-trois, à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de SARRIGNE, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

**Présents** ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, PASSELANDE Jean-Noël, GUICHETEAU Laélia, DRONIOU Isabelle, ROLAND Roselyne, SINEAU Lucienne, BEUGNON Thibault, PITON Julien, ONILLON Denise

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

DUPERRAY Guy à PASQUIN Laëtitia  
POUPONNEAU Philippe à ENON Eric  
NEGREL Isabelle à GUILLET Sébastien

**Absent(s) excusé(s)**

Néant

**Absent(s) non excusé(s)**

Néant

Convocation adressée le 16 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

---

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal  
en date du 2 mai 2023.

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.**

---

Avant de commencer, le Conseil Municipal a une pensée amicale pour le Maire de Saint Brévin les Pins. Les élus apportent leur soutien à tous les collègues élus qui subissent des moments très durs.

### 2023-05-01 : Devis logiciel Gescime

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de remettre en ordre le cimetière (partie administrative). Actuellement la gestion des sépultures se fait sur registre et sur fichier Excel. Il est donc par conséquent indispensable d'informatiser cette gestion pour des raisons de simplification.

La municipalité a consulté deux sociétés. Les deux logiciels ont été présentés au groupe de travail cimetière : GESCIME et NEOCIM. Le travail à réaliser est important car il faut effectuer le relevé des épitaphes pour toutes les concessions et reprendre toute la cartographie du cimetière.

Le logiciel permet de gérer :

- La cartographie du cimetière
- Les sépultures
- Les renouvellements des concessions
- Les abandons de sépultures et les reprises

Monsieur Jean-Noël PASSELANDE chargé de l'instruction de ce dossier a auditionné les 2 sociétés candidates et propose de retenir, le logiciel GESCIME qui est le plus simple d'utilisation et qui peut être installé en multi poste. Les autres avantages de ce logiciel sont les suivants : une page internet sur le site de la commune avec un accès recherche pour les citoyens, une veille juridique pour toutes questions et une sauvegarde sur le serveur prestataire. La société GESCIME est d'ailleurs très référencée sur notre territoire.

Le coût de ce logiciel comprend la gestion du projet, la reprise des données, l'intégration de la cartographie, l'installation du logiciel, l'assistance au démarrage et formations.

Coût NEOCIME : 7 609,00 € TTC et 384,48 € de maintenance (gratuit la 1<sup>ère</sup> année)

Coût GESCIME : 4 953,60 € TTC et 234,00 € de maintenance (gratuit la 1<sup>ère</sup> année)

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de demander une subvention au titre de la DETR « Réalisation d'équipement du cimetière et mise en place d'un logiciel » auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé de faire appel à la société GESCIME pour informatiser la gestion du cimetière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le choix du logiciel GESCIME pour l'informatisation de la gestion du cimetière.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**SOLLICITE** auprès de la Préfecture une subvention au titre de la DETR « Réalisation d'équipement du cimetière et mise en place d'un logiciel ».

---

## **2023-05-02 – Acquisition de la parcelle ZC 22 – Prémption SAFER - Approbation :**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière souscrite avec la SAFER, que nous sommes informés du projet de vente MDB L'OLIVIER/VISSE Sandra enregistrée sous le n° 49 22 5302 01.

Il s'agit d'un foncier cadastré ZC 22, inscrit au Plan Local d'Urbanisme en secteur naturel N dans le lieu-dit La Perchaudière et qui constitue un espace de nature d'environ 4 730 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui dans un contexte de prise en compte des valeurs de la nature, la Ville veut poursuivre son engagement en faveur d'une amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

L'acquisition de la parcelle ZC 22 s'inscrit dans une politique foncière destinée à protéger et valoriser le caractère naturel et agricole du secteur de la Perchaudière.

Ainsi nous sollicitons le dispositif de prémption de la SAFER qui procédera à l'acquisition de ce bien au prix de 8 041,00 €.

La ville s'engage à payer les frais de dossier de prémption d'un montant de 360,00 €, à racheter le bien pour un montant de 8 041,00 €, et à louer ou vendre la parcelle à un agriculteur ou un pépiniériste.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la demande de prémption par la SAFER de la parcelle ZC 22.

**APPROUVE** le paiement des frais de dossier de prémption pour un montant de 360,00 €,

**APPROUVE** le rachat de la parcelle ZC 22 pour un montant de 8 041,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande de préemption de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. IMPUTE la dépense relative au paiement des frais de dossier de préemption sur les crédits 2023, article 6228, et la dépense relative au rachat de la parcelle ZC 22 sur les crédits de l'exercice 2023, article 2111.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (ROLAND Roselyne).

### 2023-05-03 : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un city stade

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la zone mixte de la Vallée, il a été fait appel à un cabinet d'urbanistes, RESONANCE, pour des propositions afin de nous accompagner sur la mise en œuvre de ce projet et plus particulièrement pour la réalisation d'un city stade.

Devis de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un city stade :

Désignation	Montant HT Euros	
Mise au point du projet d'aménagement		
1 atelier participatif avec préparation de support	1 500,00 €	
Réalisation d'une esquisse chiffrée avec présentation aux élus	1 800,00 €	
Mise au point de l'avant-projet (AVP)	2 500,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 800,00 €</b>	
	Montant Total en Euros	5 800,00 €
	TVA 20 %	1 160,00 €
	<b>Total TTC Euros</b>	<b>6 960,00 €</b>

Mission de maîtrise d'œuvre paysage (PRO-ACT-VISA-DET-AOR) calibrée sur la base du montant de travaux chiffrés par les entreprises	10%
---	-----

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la proposition de l'entreprise RÉSONANCE pour la somme de 6 960,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

### 2023-05-04 : Devis travaux de maçonnerie sur le lavoir

Monsieur le Maire explique qu'il est urgent de procéder aux travaux de maçonnerie sur le lavoir.

Un devis pour la réalisation de murs de soutènement a été demandé à l'entreprise Bernard & Cizeron domiciliée à CORNÉ pour un montant de 11 820,01 € TTC.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le devis de maçonnerie de Bernard & Cizeron pour la mise en place de murs de soutènement sur les murs EST et SUD du lavoir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

## **2023-05-05 : Devis panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des panneaux de signalisation afin de remplacer certains abimés et d'en poser d'autres afin de sécuriser la voirie communale.

De ce fait, un devis a été sollicité auprès de la société SIGNAUX GIROD OUEST pour mettre en place la signalisation.

Le devis est estimé à 6 485,77 € TTC

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir le devis de SIGNAUX GIROD OUEST.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

---

## **2023-05-06 : Validation du projet d'aménagement de l'espace cinéraire**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'aménager l'espace cinéraire du cimetière de la commune, par l'installation d'un second columbarium et l'aménagement réglementaire d'un ossuaire d'une contenance de 18 reliquaires.

Monsieur PASSELANDE Jean-Noël présente le devis définitif de la société GRANIMOND. Celui-ci ce chiffre à 17 927,20€ HT soit 21 512,64€ TTC comprenant un COLUMBARIUM Anthares 20 familles avec débord, granit rose de la clarté Poli Portes Noir d'Afrique Poli, 1 porte supplémentaire pour modèle Etoile existant (offerte), 20 plaques d'inscription 7x28 cm (offertes) + un OSSUAIRE Polymère 235x96x122 cm haut d'une contenance de 18 reliquaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de demander une subvention au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes auprès du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 30% maximum.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le devis proposé par la société Granimond pour un montant TTC de 21 512,64€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

**SOLLICITE** auprès du Département une subvention au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes, à hauteur de 30% maximum,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

---

## **INFORMATIONS**

**Bilan financier au 30/04/2023** : Monsieur ENON dresse le bilan des dépenses et recettes de fonctionnement arrêté au 30 avril 2023 en comparaison avec celui arrêté au 30 avril 2022.

**Bilan rencontre OAP Zone mixte de la Vallée** : Une nouvelle rencontre a eu lieu avec le Groupe Giboire. Présentation d'une nouvelle esquisse, de schéma de gestion des eaux pluviales.

**Bilan rencontre ARS** : Projet sous 2 ans d'une ASP.

**Arrêté préfectoral sécheresse** : Nouvel arrêté porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

**Tarifs cantine scolaire 2023/2024** : hausse annoncée par notre fournisseur de 15% (dûe à une forte augmentation des coûts des matières premières).

**Articles pour les prochains Echos** : Monsieur GUILLET indique qu'en vue de la prochaine édition, qui doit paraître début juillet 2023, il faudra fournir les articles au plus tard le 23 juin.

**Rencontre urgente à prévoir avec les membres du bureau de la Société de boule de fort** : une rencontre est prévue rapidement afin d'apaiser des problèmes suite à des événements récents.

---

### **DATES A RETENIR**

20/06/2023 : Conseil Municipal à 19h30

23/06/2023 : Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes

30/06/2023 : Repas festif à l'école du Cèdre Bleu

11/07/2023 : Conseil Municipal à 19h30

---

**Le Maire de Sarrigné**  
**Sébastien BODUSSEAU**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Laëtitia PASQUIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laëtitia Pasquin', is written over a horizontal line.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45  
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 20 juin 2023  
Affiché le ...~~21~~... **JUN 2023** et mis en ligne sur [www.sarrigne.fr](http://www.sarrigne.fr)

